

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-44 du 06 février 1998

portant nomination au ministère de
l'Education nationale et de la recherche
scientifique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n°97-271 du 09 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Education nationale et de la recherche scientifique

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 07 janvier 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au ministère de l'Education nationale et de la recherche scientifique :

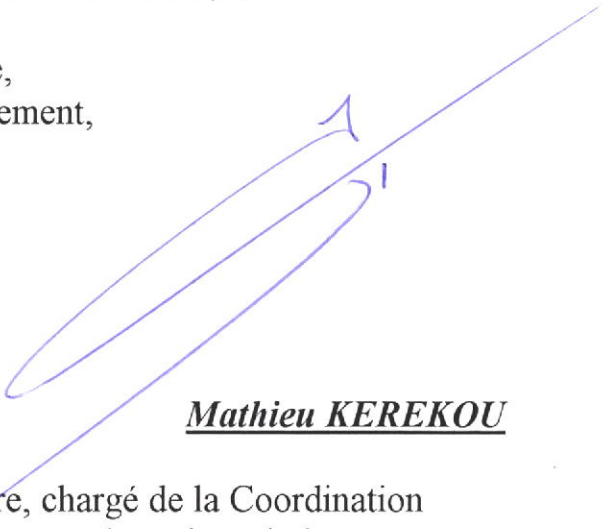
- Secrétaire général du ministère : Madame Clémentine GANSARE née CHABI SUANON
- Directeur adjoint de cabinet : Monsieur Ange N'KOUÉ.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 FEVRIER 1998

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



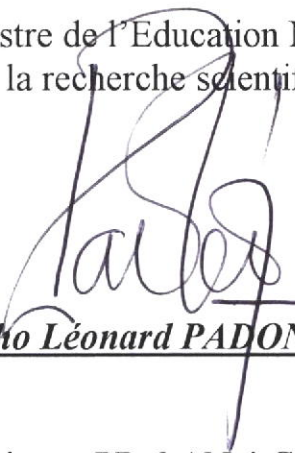
Mathieu KEREKOU

Le Premier ministre, chargé de la Coordination
de l'action gouvernementale et des relations avec
les institutions, porte-parole du gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

Le ministre de l'Education Nationale
et de la recherche scientifique,



Jijoho Léonard PADONOU

Le ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MENRS 4 MF
4 AUTRES MINISTERS 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-
DGDDI 5 BN- DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 2 JO 1.-